

Descriptif des enseignements

Maîtrise universitaire en Droit en professions judiciaires

15.07.2021

Enseignements obligatoires

CEDH appliquée	
Prof. en charge du cours	Prof. Laurent Moreillon / Miriam Mazou, chargée de cours
Crédits ECTS	3
Semestre	Printemps, une année sur deux. Prochaine session : printemps 2019
Heures/ semaine	2
Examen	Oral
Description	Approfondissant les connaissances acquises dans le cadre du BLaw, le cours « CEDH Appliquée » revisite la Convention européenne des droits de l'homme au travers de la jurisprudence de la Cour mais à la lumière de considérations pratiques pour les juristes et tribunaux suisses. Après une brève introduction sur les droits de l'homme, le cours revient, article par article, sur les droits conférés par la Convention en examinant des arrêts rendus par la Cour, tout en faisant référence à des problématiques actuelles se posant en droit suisse.

Communication publique	
Prof. en charge du cours	Prof. Martial Pasquier
Crédits ECTS	3
Semestre	Automne
Heures/ semaine	2
Examen	Oral
Description	Défis et opportunités de la communication publique pour l'Etat moderne et son administration : <ul style="list-style-type: none">• Connaître les différentes formes et caractéristiques de la communication publique • Identifier les divers lieux et mécanismes de formation de l'opinion publique• Evaluer le rôle et l'importance des principaux acteurs (Etat, médias, associations d'intérêt et partis politiques) dans la formation de l'opinion publique• Connaître les modèles de base et les instruments de communication• Etre capable de développer un concept de communication pour une organisation publique ou une organisation à but non lucratif

Déontologie et éthique du magistrat	
Prof. en charge du cours	J.-F. Meylan
Crédits ECTS	3
Semestre	Printemps, une année sur deux. Prochaine session : printemps 2020
Heures/ semaine	2
Examen	Oral
Description	Les devoirs et obligations du magistrat sur le plan professionnel et privé. Le thème « déontologie et l'éthique du magistrat » se développe en Suisse, en particulier par le biais de chartes, d'usages ou de recommandations. Les attentes des justiciables et de leurs représentants les avocats sont à cet égard grandes. Il en va de la confiance des citoyens dans la justice, pierre angulaire de la démocratie. Les principaux objectifs du cours sont : <ul style="list-style-type: none">• Connaître les principales sources juridiques dans le domaine• Connaître les principaux devoirs et obligations du magistrat, exemples à l'appui• Etre capable de donner un avis motivé sur un comportement pouvant prêter à discussion

Droit de l'exécution des peines

Prof. en charge du cours Baptiste Viredaz, chargé de cours

Crédits ECTS 3

Semestre Printemps

Heures/ semaine 2

Examen Oral

Description Le cours du droit de l'exécution des peines aborde les problématiques souvent méconnues relatives à la mise en oeuvre des sanctions. Après une brève introduction rappelant notamment le catalogue des sanctions à disposition de la justice et les différents objectifs poursuivis par elles, le cours s'intéressera à l'exécution des peines non privatives de libertés (amende, peine pécuniaire) et aux modes d'exécution alternatifs à l'enfermement (sursis, semi-détention, TIG, bracelet électronique), avant de traiter très largement de la question pénitentiaire et de toutes les thématiques propres aux droits et obligations du détenu et de l'Etat qui le sanctionne. La problématique de l'exécution des mesures sera également abordée, notamment la question très actuelle des mesures exécutées au sein d'établissements pénitentiaires. Les modifications législatives récentes seront évidemment commentées. A cela s'ajoute, durant le semestre, la visite de deux ou trois établissements de détention du canton, afin de permettre à l'étudiant-e de se faire une idée plus concrète du milieu carcéral auquel il sera sans doute confronté dans sa vie professionnelle. L'intervention d'un juge d'application des peines est également prévue.

Droit de la famille approfondi

Prof. en charge du cours Prof. Philippe Meier / Patrick Stoudmann, chargé de cours

Crédits ECTS 3

Semestre Printemps

Heures/ semaine 2

Examen Oral

Description Le droit de la famille approfondi représente une part très conséquente de l'activité des tribunaux et des avocats. Les enjeux personnels, économiques et sociétaux y sont particulièrement importants, le tout dans une technicité juridique toujours croissante. Le dialogue avec les autres disciplines (pédopsychiatrie, psychologie, travail social, pédagogie, etc.) est indispensable. Une partie importante du cours sera consacrée aux modalités de fixation et de règlement des contributions d'entretien pour les différents membres de la famille, notamment après une séparation ou un divorce. Il sera par ailleurs question des conventions de divorce (sous leurs aspects de droit civil, mais aussi de droit fiscal et d'assurances sociales), y compris s'agissant de la réception en droit suisse des pre-nuptial agreements étrangers. Le cours traitera aussi la thématique fondamentale du bien de l'enfant, de manière générale et en lien avec le contentieux du droit de visite. D'autres questions sont susceptibles d'être abordées, en particulier le partage de la prévoyance professionnelle au divorce. La protection des mineurs et des adultes sera traitée dans le cours-bloc consacré aux Justices de paix.

Les expertises, les mandats et les rapports

Prof. en charge du cours	Prof. Christophe Champod
Crédits ECTS	3
Semestre	Printemps
Heures/ semaine	2
Examen	Oral
Description	Ce cours a pour but de définir le cadre de l'expertise judiciaire, en particulier en relation avec la procédure pénale ou civile suisse. Contraste avec des procédures étrangères (FR, UK), de comprendre les obligations, les possibilités, le déroulement de l'expertise ou du travail de consultant en matière d'expertise judiciaire, de connaître les différents types de rapports du préavis au rapport d'expertise, leur forme et leur contenu respectifs et d'apprendre sur la base de cas concrets qui illustrent les différents rôles joués par le spécialiste scientifique en milieu judiciaire avec ses droits et ses devoirs ainsi que sa responsabilité.

Instruction pénale dans le milieu informatique, présentation de cas

Prof. en charge du cours	Sébastien Fetter, chargé de cours
Crédits ECTS	2
Semestre	Printemps
Heures/ semaine	18 heures au total (répartition à définir)
Examen	Ecrit
Description	<p>Ce cours est consacré à l'application du droit pénal dans le domaine des technologies de l'information. La matière est abordée sous l'angle tant du droit pénal général (intention et négligence, complicité, tentative, etc.) que du droit pénal spécial, à travers l'étude des infractions: d'une part, les infractions informatique (hacking, cracking, virus, spamming, etc.); d'autre part, les infractions classiques commises au moyen des technologies de l'information (pornographie, diffamation, incitation à la haine raciale, etc.). Le cours aborde également la responsabilité des différents acteurs d'Internet, en particulier des fournisseurs d'accès et d'hébergement, ainsi que d'autres formes de criminalité (responsabilité pénale de la personne morale; responsabilité du fait d'autrui).</p> <p>Cet enseignement est consacré, dans une deuxième partie, à la procédure, à la surveillance des réseaux électroniques et téléphoniques et aux grands principes de coopération judiciaire nationale, transfrontière ou internationale (principes de spécialité, de réciprocité, de double incrimination, etc.), en référence notamment à diverses conventions internationales signées par la Suisse.</p>

International Commercial Litigation (Partie A)

Prof. en charge du cours	Prof. Andrea Bonomi / Prof. Eva Lein
Crédits ECTS	3
Semestre	Automne : 7 premières semaines du semestre
Heures/ semaine	2
Examen	Ecrit
Description	<p>This course is mainly intended for Master students who chose the specialisations “Droit du contentieux” and “Droit international et comparé”.</p> <p>It provides the students with an in-depth analysis of the rules on international litigation before State courts, in particular international commercial litigation. Based on cases and practical examples, it adopts a transnational and comparative approach to core litigation issues (such as international jurisdiction, lis pendens, forum non conveniens, anti-suit injunctions, class actions and group actions, international cooperation in civil and commercial matters, bases of recognition and enforcement of judgments). Students will learn how to work with the Lugano Convention and Brussels Ibis Regulation and get an overview of US and English litigation rules. The course will be taught in English.</p>

La Partie B est un « Cours à option » qui se déroule lors des 7 dernières semaines du semestre

Interprétation et prise de décision

Prof. en charge du cours	Prof. Sophie Weerts / Prof. Alex Biedermann
Crédits ECTS	3
Semestre	Automne, dès 2019
Heures/ semaine	2
Examen	Oral
Description	<p>L'objectif du cours est tout d'abord de transmettre aux étudiant-e-s les notions fondamentales relative à l'interprétation juridique et les éléments constitutifs de problèmes de décision rencontrée dans la pratique judiciaire. Ensuite, il s'agit d'apprendre à analyser les problèmes d'interprétation et de prise de décision et à appliquer les principes et méthodes relatives aux deux thématiques. Enfin, le cours vise à développer une approche critique par rapport aux éléments étudiés (mettre de la distance entre ce qui est étudié et le fondement de ces règles). A la fin du cours, les étudiant-e-s devront donc avoir une connaissance précise des différentes théories de l'interprétation et des concepts dans la science de la décision, être en mesure d'analyser des affaires concrètes et de développer une explication reliant les cas aux concepts fondamentaux.</p> <p><i>Préférez le cours « Introduction à l'interprétation de l'indice scientifique » du Prof. Franco Taroni avant de suivre le cours « Interprétation et prise de décision » dont la partie « prise de décision » repose sur certains éléments abordés par le Prof. Franco Taroni.</i></p>

Introduction à l'interprétation de l'indice scientifique	
Prof. en charge du cours	Prof. Franco Taroni
Crédits ECTS	3 (+3 avec Travaux Pratiques)
Semestre	Automne (cours) Printemps (TP)
Heures/ semaine	2 (travaux pratiques au semestre d'été: 12h)
Examen	Ecrit pour le cours Validation pour le TP
Description	<p>De plus en plus dans le monde judiciaire, la force probante d'un lien dégagé par l'expertise est transmise au tribunal sous forme chiffrée, plus précisément, sous forme de probabilité. Prendre conscience des problématiques liées à l'évaluation et à l'interprétation de l'indice scientifique et au raisonnement probabiliste est donc fondamental. Les objectifs de cet enseignement visent (a) la discussion et la réflexion sur le raisonnement probabiliste et la valeur probante d'une information scientifique ; (b) la gestion de l'incertitude à l'aide des probabilités ; (c) la nécessité de trouver un langage commun entre juristes et scientifiques sur la communication de la valeur probante d'une information scientifique ; (d) la compréhension des lois des probabilités afin de pouvoir gérer de façon optimale l'incertitude et apprécier correctement les situations incertaines. En d'autres termes, l'objectif général est celui de sensibiliser l'étudiant/e aux méthodes et modèles probabilistes et à développer un sens critique vis-à-vis des argumentations. Il faudra pouvoir juger si un scientifique, un avocat, un juge, ou toute autre personne s'exprimant sur l'incertain lors d'une procédure argumente logiquement, pose les bonnes questions et obtient des réponses cohérentes, car la compréhension et la maîtrise de l'incertitude nous permettra d'agir de façon optimale.</p> <p><i>Il est conseillé de suivre ce cours en 1ère année, avant d'avoir suivi celui du Prof. Alex Biedermann "Interprétation et prise de décision"</i></p>

Management et organisation	
Prof. en charge du cours	Prof. David Giaouque
Crédits ECTS	3
Semestre	Printemps, dès 2020, (février-mars)
Heures/ semaine	7 x ½ journée
Examen	Validation
Description	<p>Ce cours fournit les bases du management au sein des organisations publiques en général, avec des illustrations tirées des tribunaux. Si la justice et les juges qui la dirigent bénéficient de la garantie de l'indépendance, les organisations formant la justice gagnent à s'inspirer d'un management contemporain et se doivent d'adopter des formes d'organisation à la fois efficaces et efficientes. Ce cours fournit une vision d'ensemble des dimensions du management public et détaille les approches marquantes des principales d'entre elles (stratégie, structure, processus et culture).</p>

Médiation civile et commerciale

Prof. en charge du cours	Cinthia Lévy, chargée de cours
Crédits ECTS	6
Semestre	Automne
Heures/ semaine	4
Examen	Oral
Description	La médiation est un processus volontaire de gestion et de résolution des conflits. La médiation s'impose progressivement comme une alternative aux tribunaux et à l'arbitrage. Après avoir distingué la médiation de l'arbitrage, de la procédure judiciaire, de la négociation et de la conciliation, le cours sera consacré à l'étude de la médiation en matière civile et commerciale. Nous examinerons successivement les étapes de la médiation, le rôle du médiateur, des parties et des avocats conseils en médiation. Certaines techniques et outils du médiateur seront également étudiés. Nous travaillerons sur des cas pratiques, des séquences de films, des jeux de rôle et des exercices afin de rendre la matière plus concrète et le cours dynamique et interactif.

Organisation, rôle, fonctionnement et acteurs du système judiciaire, justice numérisée

Prof. en charge du cours	Prof. Laurent Moreillon
Crédits ECTS	3
Semestre	Automne
Heures/ semaine	2
Examen	Oral
Description	Émanation du pouvoir judiciaire d'un État de droit fondé sur la séparation des pouvoirs, la justice n'en est pas moins un principe philosophique, que cet enseignement étudie dans une perspective à la fois historique et symbolique, tant au travers de l'architecture des lieux où elle se rend – le Tribunal – que de ses différents rituels, déterminant la place et le « costume » de chaque partie dans ce théâtre particulier, qu'il s'agisse du juge, de l'avocat et des autres acteurs du procès. La justice moderne repose sur des principes cardinaux, à l'instar de son indépendance par rapport aux pouvoirs législatif et exécutif, ainsi que de l'impartialité des magistrats, sur lesquels il est revenu en passant par des considérations générales sur ces principes jusqu'au droit positif suisse et les règles établies par le Conseil de l'Europe. Finalement, les bouleversements qu'a connus la société en raison de l'évolution du numérique s'imposent à la justice d'aujourd'hui, raison pour laquelle cet enseignement fournit également des pistes de réflexion au sujet de la justice de demain.

Politique criminelle	
Prof. en charge du cours	Prof. Manon Jendly
Crédits ECTS	3
Semestre	Printemps
Heures/ semaine	2
Examen	Oral
Description	<p>Ce cours a pour objectifs d'amener les étudiants à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Saisir les notions et principaux enjeux contextuels entourant l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique criminelle - Se familiariser avec le jeu de politiques menées à tous les échelons territoriaux (international, régional, national et local) et leur articulation avec d'autres types de stratégies, d'ordre notamment économique, social et culturel - Identifier le contenu, les objectifs, les limites et les potentiels de politiques visant des problématiques spécifiques - Développer une analyse critique de quelques tendances qui se dégagent actuellement des politiques criminelles occidentales.

Politique et institutions suisses	
Prof. en charge du cours	Prof. Andreas Ladner
Crédits ECTS	3
Semestre	Printemps
Heures/ semaine	2
Examen	Oral
Description	<p>Décoder l'architecture institutionnelle de la Suisse et comprendre les fonctions et le fonctionnement de ses différents piliers ainsi que les enjeux des différentes tentatives de réformes en cours. Comprendre les implications des différentes institutions pour l'administration et pour les politiques matérielles.</p>

Pratique de la magistrature et gestion de l'audience	
Prof. en charge du cours	Prof. Laurent Moreillon / Miriam Mazou, chargée de cours
Crédits ECTS	6
Semestre	Printemps, une année sur deux. Prochaine session : printemps 2020
Heures/ semaine	4
Examen	Oral
Description	<p>Apporter une approche professionnalisante aux diverses matières enseignées dans le cadre des cours du Master en professions judiciaires. Pour permettre l'application des grands principes du droit et de procédure, comme dans les domaines du forensique, il est essentiel que les étudiants puissent être confrontés à des expériences de terrain par des magistrats, qu'il s'agisse de représentants du Ministère public, de défenseurs, d'experts judiciaires, de magistrats (juges et juges de paix), de responsables de l'Ordre judiciaire vaudois, comme d'intervenants externes (technique d'audition de témoins, gestuelle et occupation de l'espace d'audience, rapport entre la justice et les médias)</p>

Procédure civile	
Prof. en charge du cours	Prof. Jacques Haldy / Yero Diagne, chargé de cours
Crédits ECTS	6
Semestre	Automne
Heures/ semaine	4
Examen	Oral
Description	Le cours de Procédure civile a pour objet la présentation et l'analyse de la procédure civile fédérale. Après l'examen du champ d'application de cette procédure et la délimitation avec l'organisation judiciaire, les questions relatives à l'ouverture et à l'avancement d'un procès civil sont étudiées : compétence, recevabilité, maximes procédurales, parties, conciliation, échange des écritures, preuves, jugement, recours et exécution. Les procédures spéciales (en particulier les mesures provisionnelles et le divorce) sont également analysées.

Procédure en droit des personnes étrangères	
Prof. en charge du cours	Prof. Minh Son Nguyen
Crédits ECTS	3
Semestre	Printemps, une année sur deux. Prochaine session : printemps 2020
Heures/ semaine	2
Examen	Oral
Description	<p>La mise en oeuvre du droit des personnes étrangères fait intervenir une pluralité d'autorités, aux plans communal, cantonal, fédéral ou encore international. Procéder devant chacune d'elle exige la connaissance des règles de procédure.</p> <p>Sans les faits dûment établis, l'application du droit matériel des personnes étrangères est comme une roue qui tourne à vide. Le cours permet d'aborder les différents moyens de preuve ou encore de saisir l'importance de la notion de vraisemblance.</p> <p>Le praticien du droit des personnes étrangères est aussi un stratège. Dans cette optique, la maîtrise du facteur temps est un des éléments essentiels. Le cours aborde plusieurs institutions liées à cette thématique (effet suspensif ou encore gestion des délais).</p>

Procédure et juridiction administratives	
Prof. en charge du cours	Prof. Benoît Bovay
Crédits ECTS	6
Semestre	Automne
Heures/ semaine	4
Examen	Oral
Description	Le cours de Procédure et juridiction administratives concerne l'entier de la procédure administrative, à commencer par les principes de base, la procédure non contentieuse, suivie de celle de recours devant les autorités administratives et de justice administrative. Sont abordés non seulement la procédure vaudoise, mais aussi celle fédérale (loi fédérale sur la procédure administrative) et le recours en matière de droit public au Tribunal fédéral. Le cours est présenté sous forme théorique, illustrée par les références utiles aux lois et à la jurisprudence vaste et variée, et pratique (exercices de procédures, séminaires sur différents domaines spécifiques). Il permet aux étudiants d'avoir une vision complète de la procédure administrative, qui est indispensable pour tout juriste, car elle est pratiquée très largement par de nombreux juristes, qu'ils soient ou non avocats (administration, collectivités publiques, tribunaux, entreprises, etc.).

Procédure pénale	
Prof. en charge du cours	Prof. Alain Macaluso
Crédits ECTS	6
Semestre	Automne
Heures/ semaine	4
Examen	Oral
Description	Les cours de "procédure pénale" et "entraide judiciaire internationale en matière pénale" sont divisés en deux parties distinctes. La première partie du cours est consacrée à l'étude de la procédure pénale fédérale unifiée en vigueur depuis le 1er janvier 2011. A cet effet, le déroulement général du procès pénal, allant de la découverte d'une infraction au jugement définitif, est étudié de manière approfondie. Pour ce faire, les thèmes suivants sont abordés : principes fondamentaux de la procédure pénale, organisation judiciaire et règles de compétence, les différents organes de justice et sujets (parties) du procès pénal, les moyens de preuve ainsi que les procédures spéciales afférentes au procès pénal et les voies de recours.

Représentation de la justice et du juge	
Prof. en charge du cours	Sylvie Guichard, chargée de cours
Crédits ECTS	3
Semestre	Automne, dès 2019
Heures/ semaine	2
Examen	Validation écrite notée
Description	Ce cours s'interroge, d'une part, sur la manière dont la justice se représente, se met en scène et, d'autre part, sur celle dont elle est représentée. Afin d'examiner ces questions, nous convoquerons deux figures, celle de la justice bien sûr et celle du juge, en tant que personne incarnant la justice. Nous verrons que ces figures sont plurielles par leur diversité au cours du temps, par leur changement selon les juridictions, ainsi que selon les traditions juridiques.

Cours à Option : spécifique au Master en droit en professions judiciaires

Traitement des victimes d'événements criminels par la justice	
Prof. en charge du cours	Véronique Jaquier Erard, chargée de cours
Crédits ECTS	3
Semestre	Printemps
Heures/ semaine	2
Examen	Oral
Description	Ce cours a pour objectif principal l'examen de la recherche, de la pratique et des politiques en rapport aux personnes victimes d'infractions à partir des apports de la victimologie et de la criminologie, de la psychologie et du droit. Il se propose de discuter la prise en charge des victimes par les institutions policières, judiciaires et médicosociales, en soulignant les enjeux liés à la nécessité de répondre aux multiples besoins des victimes et celle d'(en)cadrer leur participation à la réaction sociale à la criminalité.

COURS BLOCS

Ateliers autour de la Justice de paix (LP, successions, protection de l'adulte et de l'enfant, PAFA)

Prof. en charge du cours	Prof. Philippe Meier
Crédits ECTS	2
Semestre	Printemps 2020
Heures totales	18
Examen	Validation
Description	L'objectif des Ateliers est de mieux faire connaître une juridiction souvent méconnue, dont les compétences sont extrêmement larges et variées, couvrant, selon les cantons, la mainlevée d'opposition et l'ouverture des testaments, le placement des enfants victimes de maltraitance, le prononcé de curatelles pour adultes, ou encore les internements forcés. Ces thématiques sont souvent techniquement complexes, mais également lourdes et délicates sur le plan humain, notamment lorsqu'il en va de la protection de personnes vulnérables. Les juges de paix sont appelés à développer des compétences extra-juridiques nombreuses et importantes (notamment en travail social, en audition de l'enfant, en psychologie), respectivement à travailler aux côtés d'assesseurs ou de services externes qui leur apportent cet éclairage interdisciplinaire.

Outils de gestion, numérisation de la justice

Prof. en charge du cours	Prof. Olivier Glassey
Crédits ECTS	2
Semestre	Printemps
Heures totales	18 (2 ou 3 demi-journées)
Examen	Validation
Description	Accompagner la numérisation de la justice et la mise en œuvre de systèmes d'information judiciaires. Ce cours vise à offrir des compétences de base en stratégie numérique et en management des systèmes d'information. A l'issue du cours, les étudiant-e-s : <ul style="list-style-type: none"> ° Situent la stratégie et le management des systèmes d'information dans un environnement global de société de l'information, et dans le contexte judiciaire en particulier ; ° Peuvent définir les besoins en information dans un contexte donné et proposer une stratégie de système d'information sur ces bases ; ° Ont des références en termes de méthodes et d'outils, qu'ils ou elles pourront retrouver et approfondir dans leur pratique professionnelle.

Thématique du MOOC (Massive Open Online Courses) : La science forensique au tribunal ; témoin digne de foi ? Autres questions d'interprétation

Prof. en charge du cours	Prof. Alex Biedermann / Prof. Christophe Champod / Prof. Franco Taroni / Dr. Nathalie Hicks Champod
Crédits ECTS	2
Semestre	Printemps 2019
Heures totales	18
Examen	Validation
Description	L'objectif de ce cours est d'encourager la réflexion critique en ce qui concerne la « science forensique », également appelée police technique et scientifique ou criminalistique. Il alerte (sans alarmer) sur les limites des techniques afin de promouvoir une bonne gestion administrative de la science forensique dans le système de justice pénale. Il permet aux participant-e-s de comprendre l'importance du raisonnement probabiliste en sciences forensiques, car l'incertitude fait partie intégrante de celle-ci. Le cours s'articule autour d'une série de causes célèbres qui auraient pu ou ont mené à des erreurs judiciaires.

Autres cours à option**Liste des cours pour un total de 15 crédits ECTS**

Les descriptifs des autres cours à option qui ne sont pas propres au Master en professions judiciaires se trouvent sur le site Internet de l'École responsable.